

3 décembre 2018 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 décembre 2018, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
M. Olivier Hudon, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

14 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

194 03-12-2018 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 194-2018

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

195 03-12-2018 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
Résolution 195-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en novembre 2018, totalisant 42 554,98 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en novembre 2018, totalisant 129 115,33 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

7) Correspondance

- Une demande d'aide financière du Club de l'âge d'or au montant de 2 466,83 \$;
- Une lettre du collectif de Sainte-Rose-du-Nord demandant à la Municipalité de se prononcer sur tous les projets actuels qui concernent le Fjord-du-Saguenay;

- Une lettre de M. Bruno Gauthier, réitérant sa demande de soutien financier pour l'entretien d'une partie du chemin du Tableau enclavé de sa propriété située au 120, chemin du Tableau;
- Une copie de lettre de mise à jour de l'Office d'habitation de Saguenay-le-fjord transmise à la MRC-du-Fjord apportant des précisions sur le projet d'intégration des onze offices d'habitation;
- Une lettre de Mme Fanny Tremblay-Girard, organisatrice du «Joyeux carnaval du Sasquatch» pour l'activité qui se tiendra en mars 2019.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment, Octobre et Novembre 2018 9a) Les rapports de l'inspectrice en bâtiment pour les mois d'octobre et novembre sont déposés.

196 03-12-2018 9b) ***Adoption du règlement 277-2018 portant sur les activités de la pêche blanche***
Règlement 277-2018
Résolution 196-2018

- Considérant qu'un projet de règlement portant sur les activités de la pêche blanche a été présenté lors de la séance du 5 novembre 2018;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;
- Considérant qu'aucune modification n'a été apportée audit projet;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 277-2018 tel que présenté avec dispense de lecture.

197 03-12-2018 9c) ***Renouvellement de la réserve foncière pour le terrain de M. Vincent Lavoie, projet des eaux usées partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C, Canton de Saint-Germains***
Résolution 197-2018

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté en novembre 2016 la résolution 206-2016 pour l'imposition d'une réserve pour fins publiques, sur le terrain de M. Vincent Lavoie;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, de concert avec le gouvernement provincial, n'a pas terminé l'étude du projet d'installation d'un système municipal de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT que ladite réserve foncière viendra à échéance en décembre 2018;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de façon à permettre la réalisation de ce projet, de renouveler l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur l'immeuble destiné à recevoir les étangs aérés du projet d'installation d'un système municipal de traitement des eaux usées;

- CONSIDÉRANT Qu'il est dans l'intérêt public de renouveler ladite réserve pour fins publiques sur une partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME ANNIE GIRARD, APPUYÉE PAR M. MICHEL BLACKBURN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité renouvelle l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard de trois parcelles de terrain de figure irrégulière connues et désignées comme étant une partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C, du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi, lesquelles sont décrites au plan et à la description technique préparée par Monsieur Sébastien Bergeron, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2016, sous le numéro 3450 de ses minutes.

QUE cette réserve est imposée pour une fin publique, plus particulièrement dans le but de construire sur l'immeuble concerné des étangs aérés et autre infrastructures connexes dans le cadre du projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées;

QUE cette réserve est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de l'inscription de l'avis de réserve au registre foncier;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. pour préparer, signifier au propriétaire concerné et inscrire au registre foncier l'avis de réserve pour fins publiques afin de donner effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité approprie les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même son fonds général.

***198 03-12-2018 9d) Ratification du 2^e versement pour l'entente incendie avec la Municipalité de Saint-Fulgence
Résolution 198-2018***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement du 2^e versement à la Municipalité de Saint Fulgence pour l'entente incendie au montant de 12 931,45 \$.

***199 03-12-2018 9e) Paiement du 1^{er} versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins au montant de 6 855,39 \$.
Résolution 199-2018***

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du 1^{er} versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins pour le contrat de déneigement 2018-2019 pour les chemins du lac Neil, lac Bouchard, lac Rouge et la partie de la rue de la Descente-des-Femmes.

200 03-12-2018 9f) Paiement du 1^{er} versement de Frank Villeneuve au montant de 525,00 \$
Résolution 200-2018

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du 1^{er} versement à M. Frank Villeneuve pour le contrat de déneigement 2018-2019 pour une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine.

201 03-12-2018 9g) Demande d'aide financière dans le programme TECQ, utilisation du solde de 92 273 \$
Résolution 201-2018

- Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Attendu qu'il y a un solde disponible de 92 273 \$;
- Attendu que le Conseil désire utiliser ledit solde de la façon suivante :
 - Analyse de la dureté de l'eau (1^{ère} phase) : 7 874 \$;
 - Installation d'une valve de contrôle pour segmenter le réseau à environ 1 km de la station d'eau potable : 10 499 \$;
 - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées : 31 811 \$;
 - Réfection du réseau routier (rue de la montagne et chemin du Cap-à-l'Est) le solde de 42 089 \$

Pour ces motifs, il est proposé par M. Olivier Hudon, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière au montant de 92 273 \$ pour les travaux ci-hauts mentionnés et que :

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 % par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

202 03-12-2018 9h) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019
Résolution 202-2018

Tous les 1^{er} lundis du mois, sauf les mois avec un astérisque (*) :

***Lundi 14 janvier 2019 à 19 h 00**
(Vacances des fêtes)

Lundi 4 février 2019 à 19 h 00

Lundi 4 mars 2019 à 19 h 00

Lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 00

Lundi 6 mai 2019 à 19 h 00

Lundi 3 juin 2019 à 19 h 00

***Lundi 8 juillet 2019 à 19 h 00**
(1^{er} juillet 2019 congé Confédération)

Lundi 5 août 2019 à 19 h 00

***Lundi 9 septembre 2019 à 19 h 00**
(2 septembre 2019 congé fête du Travail)

Lundi 7 octobre 2019 à 19 h 00

Lundi 4 novembre 2019 à 19 h 00

Lundi 2 décembre 2019 à 19 h 00

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019, tel que proposé ci-dessus.

203 03-12-2018 9i) *Nomination d'un promaire (décembre 2018, janvier et février 2019)*
Résolution 203-2018

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que Mme Suzan Lecours soit nommée promaire pour les 3 prochains mois, soit décembre 2018, janvier et février 2019. Elle est également est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

204 03-12-2018 9j) *Facture Asphalte TDP 2002 inc. (5 007,16 \$) location du chargeur*
Résolution 204-2018

M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à payer la facture de l'entreprise Asphalte TDP pour la location du chargeur sur roues, période de 6 juin au 13 novembre 2018 au montant de 5 007,16 \$.

205 03-12-2018 9m) *Demande d'aide financière volet 1 (4 500 \$) à l'Agence municipale 9-1-1, soutien aux actions de préparation aux sinistres*
Résolution 205-2018

- Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur de 900 \$;

Que la municipalité autorise, Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

206 03-12-2018 9n) Demandes de soumissions publiques à des firmes d'ingénierie pour la réalisation des plans préliminaires et des plans définitifs concernant le projet des eaux usées
Résolution 206-2018

- Considérant qu'un devis pour un appel d'offres publiques a été préparé en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC du-Fjord-du-Saguenay afin de demander des soumissions pour la réalisation des plans et devis préliminaires ainsi que les plans définitifs pour le projet d'assainissement des eaux usées;
- Considérant que le devis est présentement en vérification auprès des instances du ministère des Affaires municipales;
- Considérant que la Municipalité pourra, dès qu'elle aura reçu l'aval du ministère, procéder à la publication sur le site du SÉAO (système électronique d'appels d'offres) afin de demander des soumissions publiques;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à demander des soumissions publiques à des firmes d'ingénierie par le biais du SÉAO.

207 03-12-2018 9o) Projet de politique de gestion des plaintes
Résolution 207-2018

- Considérant que la Municipalité ne possède pas de politique de gestion des plaintes;
- Considérant que Mme Marylène Compartino-Campagna, inspectrice en bâtiment de la Municipalité propose un modèle de politique;
- Considérant que les membres du Conseil sont favorables à ce qu'une telle politique soit préparée pour la Municipalité;

Pour ces motifs, M Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de mandater Mme Marylène Compartino-Campagna, afin qu'elle prépare un projet de politique de gestion des plaintes pour la Municipalité. Ledit projet sera soumis aux membres du Conseil pour approbation et adoption.

208 03-12-2018 9p) Rapport des dépenses d'entretien des chemins, subventions du MTQ, subvention de 15 000 \$
Résolution 208-2018

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, M Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 61 491 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

209 03-12-2018 9p) Rapport des dépenses d'entretien des chemins, subvention de 15 000 \$ échelonnée sur 3 années budgétaires
Résolution 209-2018

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, M Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 61 491 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

210 03-12-2018 9q) Demande d'acquisition du lot 12, mémoire présenté à la MRC du-Fjord-du-Saguenay
Résolution 210-2018

- Considérant que la Municipalité désire acquérir à titre gracieux la partie 12C, du rang C, canton de Saint-Germains;
- Considérant que cette acquisition permettra de protéger et d'exploiter d'une façon responsable et durable le parterre forestier et de prolonger le parc municipal déjà existant (site de la plate-forme);
- Considérant que de nouveaux sentiers pédestres avec aires de pique-nique y seront aménagés;
- Considérant que M. Laurent Thibeault, maire a préparé un mémoire afin de bonifier la demande d'acquisition;
- Considérant que le projet de mémoire a été distribué aux membres du Conseil avant la tenue de la séance;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'approuver le mémoire préparé par M. Laurent Thibeault et de le déposer à la MRC du Fjord-du-Saguenay avec la demande d'acquisition. Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer la demande d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

211 03-12-2018 7) Demande de Mme Fanny Tremblay-Girard, Joyeux carnaval du Sasquatch, mars 2019, utilisation du terrain du Pavillon de la montagne
Résolution 211-2018

- Considérant que Mme Fanny Tremblay-Girard désire utiliser une partie du stationnement du Pavillon de la montagne pour y ériger des sculptures lors du joyeux carnaval du Sasquatch qui aura lieu en mars 2019;
- Considérant que les membres du Conseil sont favorables à autoriser cette activité sur le stationnement;
- Considérant que l'espace occupé prévu sera approximativement de 900 pi²;

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé de Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Fanny Tremblay-Girard à ériger des sculptures sur glace lors de l'évènement de mars 2019. Lesdites sculptures devront être réalisées sur le stationnement du côté droit, soit près du numéro civique 215.

212-2018 10) Levée de la séance
Résolution 212-2018

M. Vallier Girard propose de lever la présente à 20 h 21.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire